

M. Philippe JANVIER  
Secrétaire général  
Syndicat national des Inspecteurs d'académie  
À  
Mme Nicole BELLOUBET  
Ministre de l'Éducation nationale

**Objet : moyens attribués aux IA-IPR (BOP 141 : IMP, HSE de professeurs en appui ; frais de déplacements)**

Madame la ministre,

Nous avons pris acte du communiqué ministériel du mercredi 1<sup>er</sup> mai donnant « instruction pour que, dès demain, les académies recouvrent les moyens budgétaires initialement notifiés afin de poursuivre l'attribution d'heures supplémentaires dans les établissements », répondant au souhait du Premier ministre et de la ministre de l'éducation pour « que les établissements scolaires continuent à disposer des moyens de mener à bien leurs missions ».

**Cependant aucune information concernant la réduction budgétaire également demandée aux IA-IPR dans les académies n'a été formulée. Nous demandons une communication claire à cet égard et le même traitement que pour les chefs d'établissement, pour pouvoir de même mener à bien nos missions académiques et nationales.**

En effet dans plusieurs académies, les IA-IPR ont été récemment informés qu'ils ne pourront plus bénéficier d'IMP et d'HSE (BOP 141) jusqu'à la fin de l'année civile 2024. Seuls quelques dossiers d'une actualité visible, comme par exemple le Harcèlement scolaire, pourront toujours fonctionner avec ce type de moyens. Il nous est alors demandé de stopper ces attributions auprès des professeurs qui viennent en appui aux disciplines, pour la formation et le conseil notamment.

Stupéfaits d'une décision brutale qui méconnaît la structuration de notre travail sur le terrain, nous devons abandonner dans la précipitation l'organisation de certaines missions et dossiers, notamment en lien avec le *Choc des savoirs* et les examens, ou d'autres comme la formation, les inspections et visites conseils pour lesquels nous mobilisons, depuis le début de l'année scolaire et jusqu'à la fin des examens, des professeurs rémunérés en IMP et HSE.

**La situation de ces professeurs très engagés au service de l'institution et avec lesquels nous travaillons dans une confiance réciproque devient intolérable.** Les IMP et HSE des personnels qui viennent en appui à notre travail ne sont en effet saisies qu'en fin d'année scolaire. Or la suppression sine die de ces moyens rompt le pacte de confiance mutuelle qui nous lie et compromet de nombreuses actions actuelles et futures d'accompagnement sur le terrain.

Si les IA-IPR continuent de rester impactés par les mesures initiales de réduction budgétaire, alors :

- **Le travail déjà fourni depuis le début de l'année par ces professeurs engagés ne sera pas rémunéré.**
- **Nos formateurs et chargés de mission disparaîtront.** Car, bien que non déchargés de leurs missions principales, à l'inverse du premier degré, ils se mobilisent très largement auprès des IA-IPR tout particulièrement dans le cadre du *Choc des savoirs* (participation à la production de webinaires et de ressources, appui à l'animation des réunions de bassin, conception de formations futures, etc.) ou au regard des nouvelles consignes pour les examens.
- **Ces nouvelles défections s'ajouteront à celles, déjà nombreuses, de début d'année suite aux annonces concernant les formations hors temps scolaire, compromettant encore plus notre capacité de pilotage.**
- **Nous devons arrêter dès ce jour les projets de formation pour la rentrée, en l'attente du budget 2025.**

Or, contrairement à ce qui nous a été annoncé, aucune tâche ne nous a été enlevée suite à l'annonce du *Choc des savoirs* et des sujétions conséquentes et urgentes qu'il déclenche. **L'appui de ces professeurs demeure donc essentiel.**

**Le BOP 141 recouvre aussi nos frais de déplacements en académie, pour les séminaires et concours nationaux, dont les remboursements continuent de diminuer en dépit des textes règlementaires. Ainsi, après de vaines audiences auprès des recteurs, de nombreux collègues envisagent aujourd'hui de porter leur droit en justice...**

Madame la ministre, nous venons en appui aux chefs d'établissement, nous œuvrons pour la conduite des réformes, l'accompagnement des personnels, la bonne marche des examens et plus généralement pour mettre de la qualité dans le système éducatif à toutes les échelles des académies, que nous sillonnons largement, ainsi qu'au niveau national.

**En dépit des discours conventionnels à notre endroit, ces restrictions marquent l'absence de respect actuellement à l'œuvre envers les IA-IPR, et montrent le peu d'importance que le ministère attache à notre action de terrain qui, ainsi volontairement amoindrie, pourra continuer de faire l'objet de critiques et de décisions de déclassement.**

**Pour ne pas compromettre la conduite actuelle et future de nos missions au service du système éducatif dans son ensemble, nous attendons une réponse claire du ministère ainsi que des recteurs au sujet du BOP 141 des IA-IPR.**

Le Syndicat national des Inspecteurs d'académie